



Le 16 mars 2018

Décrypt-inFO

AP 2022 et État territorial

Destination hold-up sur nos ministères ?

Les épisodes précédents ...

→ Suite à la lettre ouverte adressée aux ministres par FO, ces derniers sont enfin amenés à sortir du bois le 16 février dernier pour dévoiler leurs orientations dans le cadre de « démolition publique 2022 »...

→ Dans la foulée, FO obtient la diffusion officielle des propositions MTES/MCT sur l'État territorial... ainsi que l'ouverture d'une concertation conduite par la Secrétaire générale pour les faire évoluer avant transmission à Matignon fin mars.

La ligne portée par nos ministères...

L'élève MTES/MCT sur la défensive, qui tente de faire passer le message aux pilotes d'AP 2022:

- « aie aie aie, ça va être compliqué de réduire encore les effectifs, et pitié pas plus que ce qui m'a été imposé en 2018 » (face à la hauteur de la vague « - 50 000 postes d'ici 2022 »)
- « en plus, on a déjà beaucoup souffert précédemment... »
- « mais ne vous en faites pas, on a déjà suffisamment d'idées nous-mêmes pour démolir la gestion nationale de nos personnels pour avoir besoin de vous pour le faire »
- « et en plus, on a des propositions suffisamment dans le sens du vent pour aider le gouvernement à transférer des missions, rendre modulaire les services... en plus on est prêts à discuter de tout ! »



FO porte sa vision de l'État territorial face au rouleau compresseur AP 2022

Le projet de passage en force du ministère de l'Intérieur

- Rendre modulable la structure des services départementaux en fonction des territoires (fusion de DDI ? Intégrations de DDI dans les préfectures?) ;
- Transférer les unités départementales des DREAL sous l'autorité des préfets de départements ;
- Homogénéiser les statuts (fusions de corps?) des personnels exerçant en DDI et remettre en cause le rôle des CAP en renforçant le pouvoir des préfets sur la gestion des agents ;
- Regrouper tous les (derniers) fonctionnaires exerçant au niveau « infra départemental » en un même lieu (et donc sous une autorité unique ?) ;
- Verser les personnels dans un programme commun (le BOP 333) ;
- Amplifier la mutualisation des fonctions support au niveau départemental et régional.

A retenir de la réunion du 15 mars 2018

L'objectif initial de la réunion était de faire réagir les organisations syndicales au projet de contribution de nos ministères sur sa vision d'organisation de l'Etat territorial, contribution datant de fin 2017...

Autant dire que la Secrétaire générale a eu LA révélation à la lecture des constats et revendications formulés par FO auprès des ministres. En effet, aucune divergence avec nos analyses, que ce soit en termes de sauvegarde des missions des services, des compétences et des parcours professionnels des agents, des compétences techniques et transversales des DDT et DREAM, de la gestion ministérielle des agents...jusqu'à afficher la volonté de de reconstituer des compétences dans le domaine de la conduite d'opération en bâtiment.

Ouf, la Secrétaire générale se sent désormais mieux armée pour apporter les arguments à des ministres, tous trois très attachés aux territoires et services déconcentrés. La preuve : le ministre Hulot a consacré 1 h aux DDT pendant leur séminaire ce début de semaine (la première heure depuis sa prise de fonctions), et le ministre Mézard a « Territoires » dans son intitulé

Paroles, paroles et paroles !!!

Comment faire confiance à des ministres qui participent activement aux orientations gouvernementales en se satisfaisant d'être devenus « optionnels » ?

Comment faire confiance aux dires d'une administration qui navigue à vue, admettant n'avoir aucune idée sur la hauteur de la vague de suppression d'effectifs pour nos ministères d'ici 2022.

L'hypothèse de disparition pure et simple de nos ministères n'est ainsi pas de la science fiction, mais bien une option admise dès lors que l'on prend la mesure de ce que représente 50 000 postes à supprimer !



En conclusion

Face aux menaces inédites sur nos services et établissements, à la violence des menaces portées par le ministère de l'Intérieur et la candeur des éléments portés en interministériel par nos ministères, **les agents de nos ministères devront se défendre par eux même pour éviter le pire !**

**Une seule réponse :
tous en grève le 22 mars !!!**



Réunion de concertation "Action publique 2022" relative à l'organisation territoriale du 15 mars 2018

Déclaration préalable de FO

Madame la Secrétaire générale,

Pour nous concentrer sur l'objet de la réunion, nous ne reviendrons pas ici sur les fondements et objectifs sous-tendus par le chantier « Démolition publique 2022 ». Les écrits gouvernementaux se suffisent à eux-mêmes : supprimer massivement des effectifs et des missions de service public tout en attaquant frontalement le statut général des fonctionnaires. Ce qui justifie pleinement l'appel à la grève et à la mobilisation de 7 organisations syndicales de la Fonction Publique le 22 mars prochain, décliné par la plupart de celles de vos ministères.

Lors de l'entrevue du 16 février dernier, Force Ouvrière a plus particulièrement insisté auprès des ministres sur la nécessité impérieuse de porter une défense au plus haut niveau, en interministériel, pour sauvegarder la capacité de leurs ministères à porter leurs politiques sur l'ensemble du territoire national.

Prenant acte de la programmation par vos soins de la présente réunion, Force Ouvrière a porté auprès d'eux son diagnostic et ses revendications :

- Pour un État :
 - présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République,
 - qui conforte ses fonctions régaliennes par la diversité de ses postures,
 - simplificateur, mais pas dérégulateur,
 - n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice,
 - à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales,
 - réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs,
 - que l'on peut encore toucher du doigt, et pas seulement de la souris,
 - qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide.
- Pour une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire.

Car ce qui se joue dans les semaines qui viennent, c'est bien le maintien ou non d'une présence de services et d'agents connectés à leurs ministères aux différentes échelles du territoire de la République ! Et de savoir si, après avoir été classés depuis de longues années comme « non prioritaires », nos ministères ne vont pas être promus au rang d' « optionnels ». Le sort réservé à leurs effectifs dans la loi de finance 2018, dont le prolongement dans la perspective de suppression de 50 000 postes dans la FPE ne peut qu'interroger quant à la pérennité même de nos

ministères, croisé à l'apparition d'un pouvoir dérogatoire dédié aux préfets dans la majorité des politiques du MTES et du MCT en place en tout cas toutes les conditions sur l'échiquier !

Autant dire que le document de « contribution au chantier interministériel organisation territoriale » que vous avez bien voulu nous transmettre en amont de cette réunion n'est pas, en l'état, de nature à contrer les appétits assumés du ministère de l'intérieur, tels qu'exprimés par son SG en CT des DDI de décembre 2017 :

- **rendre aussi modulable la structure des services départementaux en fonction des territoires** (fusion de DDI ? Intégrations de DDI dans les préfectures?) **que l'application du droit a vocation à le devenir au travers du « droit d'expérimentation » ouvert aux préfets fin 2017** ;
- **transférer les unités départementales des directions régionales sous l'autorité directe des préfets de départements** ;
- **homogénéiser les statuts (fusions de corps?) des personnels exerçant en DDI et alléger voire remettre en cause le rôle des CAP en renforçant le pouvoir des préfets en termes de gestion des agents** ;
- **renforcer l'interdépartementalité** pour gérer la pénurie de compétences « rares » (ou devenues rares suite aux saignées en effectifs) ;
- **regrouper tous les (derniers) fonctionnaires exerçant au niveau « infradépartemental » en un même lieu** (et donc sous une autorité unique ?) ;
- **verser les personnels exerçant au niveau départemental dans un programme commun** (le BOP 333) ;
- **poursuivre et amplifier la mutualisation des fonctions support** au niveau départemental et régional, pour mieux priver les directions de toute autonomie de gestion, voire même externaliser ces fonctions supports car ne l'oublions pas, un gouvernement précédent a bien dit qu'il n'avait nul besoin que certaines tâches administratives soient réalisées par des fonctionnaires.

Un vaste programme d'enfermement du niveau départemental dans un schéma préfectoral, de dépeçage de la chaîne ministérielle et des directions régionales, d'attaques généralisées contre les statuts particuliers et les CAP motivées parce que la gestion de 28 000 agents de DDI serait « compliquée ».

Le tout emballé derrière des motifs qui ne tromperont personne !

La porte ouverte à ne plus avoir une politique nationale déclinée sur l'ensemble du territoire de la République... mais autant de politiques départementales appliquées « à la tête du territoire », « à la tête du client », et au gré de l'humeur du préfet.

La porte ouverte aussi à la transformation, désormais bien entamée, des services territoriaux de l'État en cabinets de préfectures en lieu et place de services porteurs d'enjeux de long terme.

Face à cette grossière tentative de hold-up interministériel, nous attendons ici de connaître quelles améliorations et réorientations vous projetez d'apporter d'ici fin mars dans votre projet de document de « contribution » ministérielle, ainsi que la preuve tangible de l'engagement personnel des ministres à défendre leurs services et leurs agents avant tout arbitrage interministériel !

Je vous remercie.